



Newsletter trimestrielle - 1^{er} trimestre 2023

L'Edito de Rémi Dedours

Bonheur et justice sociale figurent en bonne place parmi les vœux que Nature et Culture formule pour 2023. Si l'année 2022 fut la plus chaude jamais enregistrée, cette nouvelle année risque de l'être aussi sur un autre plan : le climat social, avec la réforme des retraites.

Inestimable héritage des luttes des générations passées pour une vieillesse décente quand travailler n'est plus possible, mais aussi promesse d'une nouvelle page de vie - celle du temps pour soi et du temps libéré pour le lien, le don, la gratuité, en rupture avec les impératifs de la production et de la croissance -, les retraites sont une nouvelle fois menacées.

Reculer l'âge de départ ou augmenter la durée des cotisations aura inévitablement pour effet de rendre les seniors - ceux qui ne sont pas déjà évincés du monde du travail, mais c'est un autre débat - moins disponibles pour le bénévolat dans les associations, l'engagement dans la vie politique locale ou l'aide à leur famille (garde des petits-enfants, assistance aux parents dépendants, accompagnement du conjoint malade...).

Entre l'impact sur le produit intérieur brut, la croissance de richesses attendue de la réforme d'un côté, et de l'autre la réduction du temps libre, entre leurs effets opposés sur le bien être des Français, le Gouvernement a tranché.

En 2005, selon l'INSEE, l'espérance de vie en bonne santé à la naissance s'élevait à 62,3 ans pour les hommes ans et 64,6 ans pour les femmes ; en 2020 elle est passée respectivement à 64,4 ans et 65,9 ans : autrement dit, on vit plus longtemps en bonne santé, mais on passera l'essentiel de ce temps supplémentaire à travailler !

Et pendant que nos dirigeants s'attaquent aux retraites et au temps libre, rien ne vient empêcher les milliardaires d'augmenter leur fortune, au mépris de la justice sociale et de l'écologie.

Les initiatives que nous soutenons

Pour des conventions citoyennes locales en Bretagne

Par Marc Pouvreau.

L'assemblée générale de Cohérence s'est tenue le 3 décembre dernier à Lorient. Ce réseau régional fondé en 1998 au même moment que Nature et Culture dans le but de promouvoir des alternatives à l'agriculture conventionnelle s'est avec le temps, et la prise de conscience progressive de la crise climatique et de la biodiversité, transformé en opérateur du changement. En témoigne le thème traité à cette occasion : Pour la création de convention citoyenne locale en Bretagne.

Ce choix s'inscrit dans la durée, il fait suite à une série d'actions développées ces dernières années pour sensibiliser les acteurs de la société civile, collectivités, élus, agents, citoyens au moyen de divers outils, baromètres du développement durable, agendas 21, etc... et modifier profondément notre mode de vie pour répondre au défi climatique.

Les thèmes traités lors des dernières AG en témoignent : en 2020, « La communication non violente avec Nathalie Achard », en 2021 « Vers des conventions citoyennes locales pour le Climat » et le concours de plusieurs membres de la Convention nationale suivi au mois de juin 2022 du 1er forum des coopérations, pour finir en décembre par un appel solennel à créer en Bretagne de conventions citoyennes locales.

Le choix du colloque s'inscrit aussi dans un contexte national marqué par le dépit provoqué par le refus du Président de la République de mettre en œuvre les propositions de la Convention nationale pour le climat MAIS AUSSI L'ENVIE de transposer cette démarche innovante et particulièrement inspirante dans nos territoires. C'est ainsi que sont nées des expériences en Seine St Denis avec la communauté de Communes d'Est-Ensemble, dans les métropoles de Nantes et Rennes et qu'il s'en prépare une à Brest.

Le réseau Cohérence avait convié des acteurs de Nantes, Rennes, Brest ainsi que des participants à la convention nationale qui ont pu faire état de ces expériences en présence d'une soixantaine de participants réunis à l'université Bretagne Sud à Lorient (Faculté de lettres).

Les travaux de cette journée ont fait l'objet d'une synthèse que vous pouvez consulter sur le site internet de l'association : <https://www.reseau-coherence.org/>. Vous pouvez aussi y trouver la brochure éditée par le Réseau Cohérence qui a animé un groupe de travail au cours de l'année 21-22 pour définir les facteurs clés de succès d'une convention citoyenne locale, et prendre connaissance de l'appel solennel à mettre en place des conventions locales partout en Bretagne.

Eclairage

La compensation écologique

Par René Kermagoret.

Au plan national, entre 20 000 et 30 000 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers sont en moyenne consommés chaque année, avec d'importantes conséquences écologiques, mais aussi socio-économiques. En effet, l'artificialisation des sols porte atteinte à la biodiversité, au potentiel de production agricole et de stockage de carbone, ou encore augmente les risques naturels par ruissellement. L'étalement urbain et le mitage des espaces à toutes les échelles, lorsqu'ils ne sont pas maîtrisés, éloignent par ailleurs les logements des services publics et de l'emploi, augmentent les déplacements et entretiennent une dépendance à la voiture individuelle.

Le Gouvernement fait de la lutte contre l'artificialisation des sols une réforme prioritaire. Cette réforme porte sur l'observation, la planification et l'encadrement de l'artificialisation des sols ainsi que l'accompagnement des territoires vers des modèles d'aménagement sobres en foncier.

La loi Climat et Résilience fixe un objectif d'atteindre en 2050 « [...] l'absence de toute artificialisation nette des sols [...] », dit « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN). Elle a également établi un premier objectif intermédiaire de réduction de moitié du rythme de la consommation d'espaces d'ici 2030 dans les dix prochaines années (2021 - 2031).

Pour atteindre le ZAN, la réforme engagée encourage la mobilisation des surfaces déjà artificialisées en promouvant la densification, l'utilisation des locaux vacants et des friches. La loi Climat et Résilience (et le projet de loi 3DS (différenciation, décentralisation et déconcentration)) mettent en place de nouveaux leviers régaliens pour optimiser l'usage des gisements fonciers déjà artificialisés notamment avec des possibilités de déroger aux règles du PLU en matière de densité ou de nouveaux pouvoirs pour mettre en demeure les propriétaires de zones d'activités économiques obsolètes de remettre en état leur bien (dans les opérations de revitalisation de territoire et les projets partenariaux d'aménagement).

La qualité urbaine est la condition d'acceptation de la densité : à cet égard, la loi Climat Résilience renforce les mesures de valorisation de la "nature en ville" (identification des zones de renaturation préférentielle dans les SCOT, obligation d'OAP pour les trames vertes et bleues et la protection des franges urbaines dans les PLU, obligation de coefficients de biotope par surface dans les PLU, dérogation au PLU pour faciliter la végétalisation et les espaces extérieurs au logement etc. ...).

Dans quel cas y-a-t-il compensation écologique ?

Dans la formule ERC, la compensation ne peut intervenir que si les deux premières étapes (éviter, réduire) n'ont pu être satisfaites, entièrement ou partiellement. Ce triptyque s'applique aux projets, aux plans et programmes soumis à évaluation environnementale ainsi qu'aux projets soumis à diverses procédures au titre du Code de l'environnement : évaluation des incidences au titre de Natura 2000, dérogation à l'interdiction d'atteinte aux espèces protégées et à leurs habitats, autorisation environnementale unique, processus de l'évaluation environnementale.

Il ne doit y avoir compensation que si des impacts résiduels significatifs demeurent après évitement et réduction.

La compensation repose sur six principes.

- Absence de perte nette de la biodiversité. *Ce principe réducteur tend à limiter l'ensemble des écosystèmes. S'agit-il seulement de la biodiversité visible ignorant la VIE des sols (agricoles ou autres ?)*
- Équivalence écologique, *même si l'équivalence est difficile à mettre en œuvre, chaque bien foncier étant unique, selon Constance Berté, doctorante au Laboratoire Techniques, Territoires et Sociétés (LATTS) lors d'un colloque organisé le 1er juillet par l'association Fonciers en débat.*
- Efficacité, avec obligation de résultat et suivi dans le temps des mesures. *A noter un rapport de FNE soulignant que cette « efficacité » se réduit à 20%, autrement dit inefficace à 80 %..*
- Temporalité : la compensation doit être mise en œuvre sans décalage par rapport à l'impact du projet.
- Pérennité : les mesures doivent être effectives durant toute la durée des impacts. En fait, cette durée est souvent négociée au cas par cas et limitée à 30 ans par arrêté préfectoral.
- Proximité fonctionnelle : le site de compensation doit être le plus proche possible du site affecté par le projet. Ce qui pose des problèmes en cas de foncier rare ou si le site choisi n'est pas adapté à l'espèce que l'on veut protéger. *Un exemple « local » : le chantier de la D769 à Caudan où la compensation s'est traduite par une plantation d'arbres et talus à Langonnet (plus de 40 KM)..*

Naturellement, la compensation ne peut se limiter à la mise en œuvre des politiques publiques existantes. Citons l'exemple de l'extension de la zone de Kerpont. Une compensation attribuée à la profession agricole, une *a priori* financière pour la Chambre d'agriculture et une autre stratégique : aide à la mise en œuvre d'un label « Lait de Lorient » avec l'implication de Lorient Agglomération, label déjà mis en place dans le cadre de la Charte de l'agriculture et de l'alimentation. On peut se demander où est la « compensation »...

Quelles sont les obligations de l'aménageur ?

L'article 69 de la loi du 8 août 2016 introduit une obligation de résultat pour les aménageurs : « Si les atteintes liées au projet ne peuvent être ni évitées, ni réduites, ni compensées de façon satisfaisante, celui-ci n'est pas autorisé en l'état. » En principe, la compensation s'applique à l'ensemble de la biodiversité. Dans la pratique, elle se focalise sur les espèces protégées, sur l'eau et les milieux aquatiques. Ceci a pour effet de laisser la biodiversité « ordinaire » de côté, domaines pour lesquels des procédures spécifiques existent...

Le contrôle administratif des mesures est effectué par les services de l'État. Les infractions à la réglementation le sont par les services de l'Office français de la biodiversité.

La compensation se réalise en nature, soit par l'acquisition de foncier ou en transférant la réalisation des mesures à un opérateur de compensation... Dans des cas, encore expérimentaux, il est possible d'acquérir des unités de compensation sur des sites de biodiversité créés par des acteurs spécialisés.

Notre revue littéraire

Culture écologique, Pierre Charbonnier, coll. Les petites humanités, les Presses de Sciences Po, 2020.
Revue par Rémi Dedours..



S'il on ne peut que se réjouir de la prise de conscience générale de la question écologique, c'est en partie à cause des nombreux domaines qu'elle concerne et l'ampleur des débats qu'elle suscite. Pierre Charbonnier parvient à en clarifier le concept en l'articulant en permanence entre trois pôles : les savoirs, la politique et la nature.

Battant en brèche le dualisme entre nature et culture, il rappelle le caractère dynamique et systémique des évolutions terrestres. Il montre ensuite comment la nature a été domestiquée et exploitée bien avant d'être « inventée » par la science. Il évoque ensuite les limites matérielles du capitalisme et les diverses formes de critiques du progrès, à l'origine de courants environnementalistes - agroécologie, écoféminisme, ou défense de la cause animale.

Enfin il lance un appel à la généralisation de l'accès aux savoirs écologiques élémentaires pour « assurer la formation d'une masse critique de citoyens plus sensibles à la vulnérabilité du monde naturel et mieux équipés pour naviguer dans une époque où la lisibilité des phénomènes écologiques et matériels devient cruciale. » Ce manuel, à la fois riche et concret contribue pleinement à initier la démarche.

Lettre à la Terre - Et la terre répond, Geneviève Azam, éditions du Seuil, 2019.
Revue par Jean-Claude Pierre.

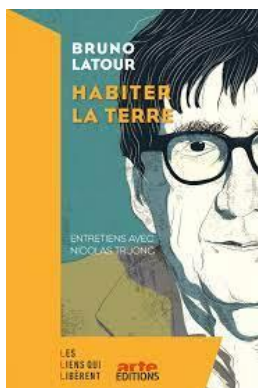


S'il vous arrive d'être angoissé à l'idée des dégâts en tous genres que nous infligeons à notre Matrice, ne manquez pas de lire « Lettre à la Terre » de Geneviève Azam.

Vous y trouverez une analyse rigoureuse de toutes les raisons que nous avons de nous dresser contre les atteintes à la nature, et surtout un rappel des valeurs morales et spirituelles auxquelles il va dorénavant devoir nous adosser pour assurer la défense des biens communs...

Un ouvrage qui va à l'essentiel et qui, me semble-t-il, n'a guère d'équivalent.

Habiter la terre - Entretien avec Nicolas Truong, Bruno Latour, éditions Les Liens qui libèrent, 2022.
Revue par Marc Pouveau.



Un philosophe « de terrain » au secours de la transition écologique

Le constat mois après mois de la faiblesse du vote écologiste dans les sondages malgré la prise de conscience de l'opinion publique ne cesse de nous interroger. Si les politologues rivalisent d'explications plus ou moins convaincantes, les penseurs s'y essaient aussi et la contribution de Bruno Latour dans « où suis-je » est suivie avec intérêt pour sa contribution au « retournement » salutaire que peut provoquer le confinement face à la crise climatique. Les leçons qu'il en tire dans cet ouvrage peuvent contribuer à la prise de conscience du « saut » qu'il convient d'opérer pour se mettre en « chemin ». Pour autant elles ne permettent pas d'expliquer l'absence de traduction politique que l'on attribue à la faillite des partis traditionnels.

Aussi dans un petit ouvrage co-écrit avec Nicolas Schultz, Bruno Latour tente de répondre par l'analyse marxiste à la question : comment faire émerger une classe écologique comme moteur du changement politique.

La question écologique parce qu'elle conteste la notion de production amplifie considérablement la mise en cause du primat de l'économie, pourtant elle ne se situe pas dans la continuité des luttes anticapitalistes. Les systèmes de production, tout le monde ou presque s'accorde à dire qu'ils sont devenus des systèmes de destruction, cette inversion des valeurs entraîne de multiples conflits qui « traversent » les lignes de fracture ancienne. L'enjeu désormais ce sont les conditions de l'habitabilité de la terre et non l'exploitation des ressources ; la discontinuité est donc grande avec la lutte des classes mais ce peut être l'occasion de renouer avec tout un pan de résistance de la société à l'économie en surfant sur la remise en cause du « ruissellement » et de renouer avec la tradition émancipatrice (lutte contre l'esclavage, la coopération, la sécurité sociale etc).

Mais comment sortir de la paralysie qui s'explique par la porosité des fractures entre les classes ? Il faut, disent les auteurs, un grand retournement. La notion de progrès est associée à la production motrice de la révolution industrielle qui a envahi toute la société, la science, le bonheur...qui se mesure... Comment mettre en mouvement cette société, lui donner envie d'agir au nom désormais de la sauvegarde de l'homme sinon au nom des valeurs de cette classe écologique ; Elle doit affronter simultanément la globalisation et le repli sur soi et redéfinir le sol, le territoire, les frontières et définir par elle-même, les conditions d'habitabilité en les rendant désirables. La pandémie qui nous affecte depuis plus de 2ans maintenant nous a fait basculer dans un autre monde « nous ne sommes plus des humains dans la nature mais des vivants au milieu d'autres vivants ». Il nous faut définir un autre horizon, substituer l'harmonie au progrès.

Nos coups de cœur...

Unmondemeilleur.info

unmondemeilleur.info est un site d'info indépendant qui parle d'initiatives plus respectueuses du climat, de l'écologie, de l'accueil des exilés, du commerce équitable, d'une économie plus juste, des minorités...

Son équipe de bénévoles est constituée d'une rédactrice en cheffe, de six journalistes ou futurs étudiants en journalisme, d'un webmaster et de deux correctrices.

Actuellement et jusqu'au 15 mars 2023, unmondemeilleur.info lance un concours de nouvelles :

"Et si on se projetait dans un monde meilleur ? Un monde qui vous donnerait envie de sauter du lit chaque matin. Unmondemeilleur.info lance un concours de nouvelles de deux à cinq pages. Bien écrites, vives, avec du suspense, des éléments perturbateurs, des personnages intéressants ou attachants.... La seule contrainte est que l'action se passe dans un monde un peu ou radicalement meilleur que le nôtre en termes d'écologie, de sobriété heureuse, de justice sociale. Écrivez une fiction dans un monde où nous aurons envie de vivre."

Règlement du concours : <https://www.unmondemeilleur.info/2022/11/04/crivez-et-inventez-un-monde-meilleur/>

Abonnement à la newsletter : <https://www.unmondemeilleur.info/newsletter/>

L'effondrement : un point critique ? Aurore Stephant

Episode de 3 heures de l'émission Thinkerview sur Youtube avec Aurore Stephant : ingénieur géologue minier spécialisée dans les risques environnementaux et sanitaires des filières minérales avec un point de vue très intéressant sur l'exploitation minière et l'impact in fine des filières minérales.

https://www.youtube.com/watch?v=xx3PsG2mr-Y&ab_channel=Thinkerview

Si vous n'êtes pas encore adhérent de Nature & Culture, n'hésitez pas à remplir une demande d'adhésion sur notre site internet : www.nature-et-culture.org

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette newsletter, merci de nous le notifier par email à contact@nature-et-culture.org